

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 17 décembre 2020

N° Ordre	Objet de la délibération
102	Reversement des salaires du budget Pompes Funèbres au budget communal
103	Acquisition de zones naturelles situées en milieux humides – Demande de participation financière à l'Agence de l'Eau
104	Aménagements pour la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite – Réhabilitation de l'ancien hospice – Demande de subvention au titre de la DETR 2021
105	Aménagements pour la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite – Réhabilitation de l'ancien hospice – Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CABBALR
106	Garantie d'emprunt Habitat Hauts de France – Réalisation de 16 logements Chemin de Ceinture - <i>Rakré</i>
107	Décisions modificatives n°4 – Budget communal
108	Création d'une esplanade – Espace de rencontre tous publics – Demande de subvention au titre de la DETR 2021

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 17 décembre 2020 à 19 heures 30 minutes
Salle des Fêtes

Présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, M. DEPLANQUE Eric, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annie, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane

Procurator(s) :

M. DELANNOY Michaël donne pouvoir à M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen donne pouvoir à M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan donne pouvoir à M. VANDERBEKE Stéphane

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. DELANNOY Michaël, Mme GALFRE Carmen, M. VANYPER Morgan

Secrétaire de séance : M. GALLOIS Christian

Président de séance : M. FLAJOLET André

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Christian GALLOIS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que 4 panneaux sont affichés dans la salle concernant le choix des matériaux pour les bordures et la pavage dans le cadre des travaux de réfection de la voirie Chemin de Ceinture aux abords de l'ancien hospice. Il invite chaque élu à donner son avis en fin de séance à Benoît DELBECQUE.

Monsieur le Maire indique que les demandes de précision de Monsieur Dominique GALLOIS concernant le compte-rendu de la séance précédente ont été prises en compte à savoir :

- Délibération 2020-089 : le document relatif à la délibération n'a pas été communiqué à l'assemblée délibérante
- Rapport du délégué Eau potable : des incohérences avaient été relevées. Un courrier de demande de précisions va être envoyé à Veolia.
- Délibération 2020-091 Taxe d'aménagement : les exonérations à 50% sont de droit comme indiqué dans la délibération

2020-102 Reversement des salaires du budget Pompes Funèbres au budget communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget général de la Ville gère l'ensemble du personnel y compris celui affecté au Service des Pompes Funèbres qui fait l'objet d'un budget annexe.

Monsieur le Maire propose de récupérer pour l'exercice 2020 auprès de ce budget annexe les salaires et charges du personnel à raison de 1 600 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-103 Acquisition de zones naturelles situées en milieux humides - Demande de participation financière à l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition de différentes parcelles situées en milieux humides sur la commune de Saint-Venant. Ces espaces sont des zones d'équilibre pour les inondations et leur préservation est capitale dans la lutte contre ce fléau.

L'objectif est de préserver ces espaces et d'en améliorer l'efficacité environnementale grâce à une gestion plus dynamique basée sur une convention avec le Conservatoire Des Espaces Naturels au profit de la biodiversité.

Le coût estimatif de ces acquisitions foncières est de 171 515 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une demande de participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Agence de l'eau 120 060,50 €
- Autofinancement 51 454,50 €

Sur proposition de Mr le Maire et après délibération, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet d'acquisition de parcelles situées en milieux humides sur la commune de Saint-Venant

SOLLICITE la participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour un montant de 120 060,50 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-104 Aménagements pour la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Réhabilitation de l'ancien hospice - Demande de subvention au titre de la DETR 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de l'ancienne friche médico-sociale de l'ancien hospice départemental.

Le projet prend également en compte la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Monsieur le Maire souhaite déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour réaliser ce projet qui s'inscrit dans la volonté communale d'adaptation de ces aménagements aux normes en vigueur.

Le coût de ces travaux est estimé à 179 195 € HT et le plan de financement serait le suivant :

- DETR	44 799 €
- CABBALR	25 000 €
- Fonds Propres	109 396 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide

D'APPROUVER le programme des travaux évalué à 179 195 € HT selon le financement suivant :

- DETR	44 799 €
- CABBALR	25 000 €
- Fonds Propres	109 396 €

DE SOLLICITER une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-105 - Aménagements pour la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Réhabilitation de l'ancien hospice - Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CABBALR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de l'ancienne friche médico-sociale de l'ancien hospice départemental.

Le projet prend également en compte la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

La ville sollicite donc l'agglomération pour réaliser ce projet qui s'inscrit dans la volonté communale d'adaptation de ces aménagements aux normes en vigueur.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de

SOLLICITER le fonds de concours « Accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite » de la CABBALR sur ce projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-106 Garantie d'emprunt à Habitat Hauts de France - Réalisation de 16 logements locatifs sociaux Chemin de Ceinture

Délibération différée et non envoyée au contrôle de légalité. En effet, il s'avère que l'opérateur qui sollicite la garantie d'emprunt est la société HLI, filiale d'Habitat Hauts de France et non Habitat de France comme indiqué lors du conseil municipal.

La délibération sera donc soumise à nouveau au vote lors d'un prochain conseil municipal.

2020-107 Décisions modificatives n°4 - Budget communal

Le conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE les décisions modificatives suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses

023	204 361 €
60632	-204 361 €

Section d'Investissement

Dépenses

2138 Prog 28	204 361 €
2188 Prog 103	2 034 €

Recettes

021	204 361 €
024	-1 819 700 €
10226	2 034 €
16878 Prog 50	1 819 700 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-108 - Création d'une esplanade - Espace de rencontre tous publics - Demande de subvention au titre de la DETR 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de l'ancienne friche médico-sociale de l'ancien hospice départemental.

La reconfiguration du site a donné la possibilité de réaliser une esplanade publique, lieu de rencontres pour toutes les générations, lieu d'activités associatives, axées sur le loisir, la culture, la détente et l'environnement.

Monsieur le Maire souhaite déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour réaliser ce projet.

Le coût de ces travaux est estimé à 188 996,96 € HT et le plan de financement serait le suivant :

- DETR	37 800,00 €
- Fonds Propres	151 196,96 €

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide

D'APPROUVER le programme des travaux évalué à 188 996,96 € HT selon le financement suivant :

- DETR	37 800,00 €
--------	-------------

– Fonds Propres 151 196,96 €

DE SOLLICITER une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil que la CABBALR a effectué des travaux d'assainissement Rue de Saint-Floris et que le réseau est en service.

Monsieur le Maire remercie chacun et chacune de son implication dans la vie municipale en ces temps compliqués.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Monsieur Philippe POLAN, percepteur de Saint-Venant, qui part vers d'autres horizons professionnels à compter du 1er janvier 2021.

Monsieur Dominique GALLOIS souhaite avoir des compléments d'informations concernant la démission de la présidente du Collectif des associations caritatives et les échnages de courriers entre la municipalité et la présidente.

Monsieur le Maire indique qu'il a par courrier appris que Monsieur et Madame Doucy étaient démissionnaires de leurs postes respectifs au sein du collectif au 1er janvier 2021. Il a rappelé par courrier l'historique du collectif et la parfaite symbiose qui existe entre la municipalité et l'association, qui a toujours travaillé en parfaite autonomie. Un nouveau bureau a été constitué et continuera leurs activités essentielles, surtout en cette période, pour aider les plus démunis.

Monsieur Dominique GALLOIS souhaite avoir des précisions quant au projet de lotissement Allée Charles de Foucault et l'éventuel problème quant à la rétrocession du réseau d'assainissement qui bloquerait le dossier.

Monsieur le Maire indique que ce lotissement est prévu depuis la création de la gendarmerie. Le terrain est une propriété de Habitat Hauts de France qui a signé un compromis de vente avec la société TerraHome qui a repris le projet à la suite de la société Foncialys, défallante.

Un permis d'aménager a été déposé et est instruit par les services de la CABBALR. Cette dernière a fait part d'éléments manquants qu'il appartient à Terra Home de compléter dans les délais impartis.

Monsieur Dominique GALLOIS demande si un élu de son groupe pourrait intégrer le CHSCT.

Monsieur le Maire lui indique que cette question sera débattue avec les adjoints et qu'une réponse lui sera apportée au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à SAINT-VENANT
Le Maire,



J. Rogier